

**RÉPONSES DE L'AHQ-ARQ À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)
RELATIVE À LA DEMANDE PORTANT SUR DIVERSES MESURES EN LIEN AVEC LE GSR**

PÉRIODE DE RECOUVREMENT DU SOLDE CUMULÉ NON RECOUVRÉ

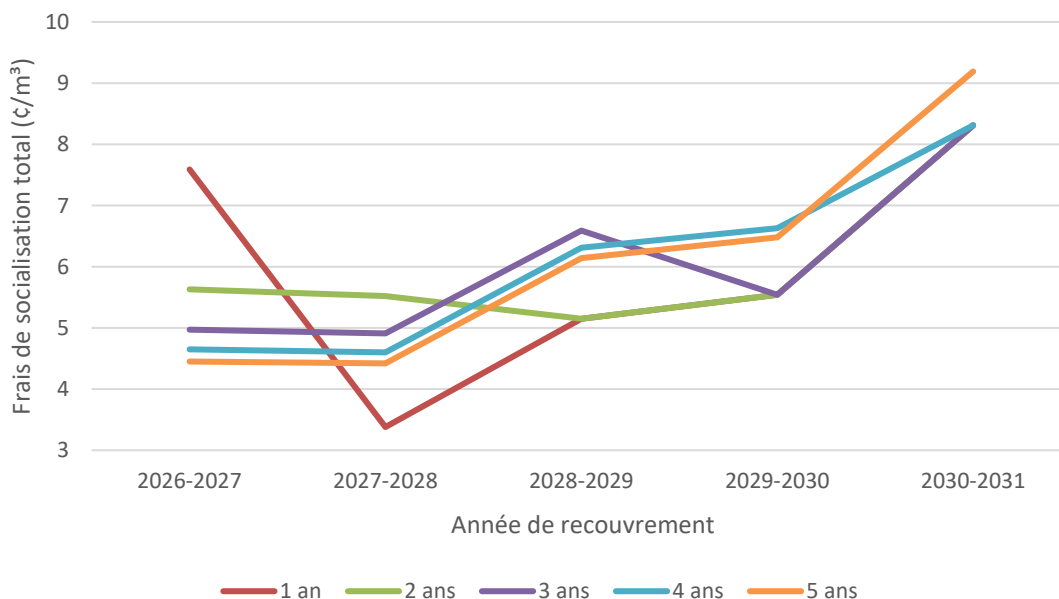
- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0040](#), p. 2, réponse à la question 1.2;
 - (ii) Pièce [B-0040](#), annexe Q-1.3;
 - (iii) Graphique produit par la Régie.

Préambule :

(i) Énergir présente des scénarios de recouvrement du solde cumulé des coûts de 2024-2025 et 2025-2026, répartis sur des périodes d'un à cinq ans, ainsi que leurs impacts tarifaires respectifs.

(ii) Énergir présente un comparatif du coût à socialiser et des frais de socialisation entre la méthode proposée, selon un recouvrement du solde cumulé sur des périodes d'un à cinq ans, et la méthode actuellement en vigueur.

(iii) La Régie produit le graphique suivant à partir des références (i) et (ii).



Demandes :

- 1.1. Compte tenu des références (i) à (iii), veuillez commenter le scénario de recouvrement du solde cumulé sur une période de deux ans, au regard des objectifs de stabilité tarifaire, de minimisation du coût de service total à récupérer et de protection des consommateurs.

Réponse :

Le scénario de recouvrement du solde cumulé sur une période de deux ans présente certains avantages, notamment en contribuant à limiter le coût total à récupérer. Toutefois, tel que démontré dans le mémoire de l’AHQ-ARQ, notamment à la section 2.2¹, ces avantages s’accompagnent d’inconvénients importants en matière de stabilité tarifaire et de protection des consommateurs.

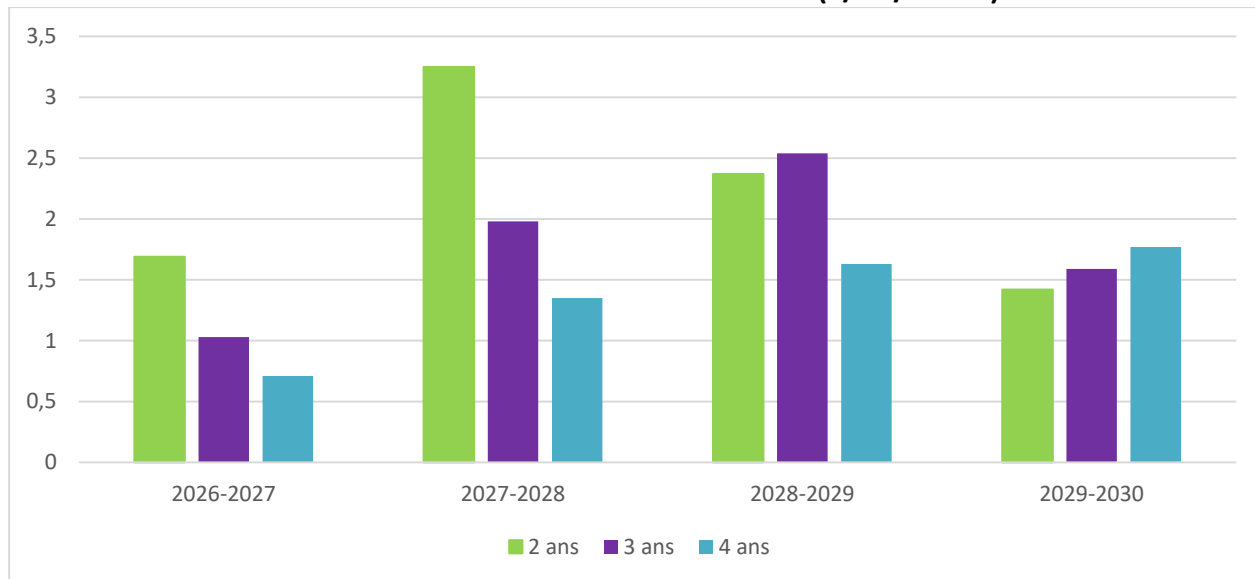
En effet, une période de recouvrement plus courte concentre les hausses tarifaires sur un horizon réduit, ce qui se traduit par **un choc tarifaire plus marqué à court terme** ainsi qu’une volatilité accrue des tarifs. Une telle dynamique peut **compromettre la capacité des consommateurs à absorber les hausses tarifaires**, particulièrement dans un contexte où les coûts énergétiques représentent une composante importante de leurs charges d’exploitation. Elle nuit également à la **prévisibilité des tarifs**, élément essentiel à une saine planification financière.

Comme l’illustre le tableau AHQ-ARQ-2 du mémoire², les scénarios de recouvrement plus courts, dont celui sur deux ans, présentent des écarts tarifaires plus élevés en début de période, comparativement à la méthode actuelle, alors que les scénarios plus étalés permettent de mieux répartir les impacts dans le temps. À cet égard, l’analyse des écarts cumulés montre que les gains associés à une période de recouvrement plus courte sont concentrés en début de période et tendent à s’estomper rapidement au fil du temps. Le graphique AHQ-ARQ-1, ci-dessous, illustre le cumulatif de l’écart vs la méthode actuelle des scénarios de 2 à 4 ans.

¹ [C-AHQ-ARQ-0021, pages 8 à 12.](#)

² [C-AHQ-ARQ-0021, page 11, tableau 2.](#)

Graphique AHQ-ARQ-1
Cumulatif de l'écart vs méthode actuelle (¢/m³/année)



Note : Valeurs non actualisées.

Sources : [B-0084, page 17, tableau 4](#), et [B-0040, page 2, tableau 3 révisé](#).

On peut facilement observer que le scénario de recouvrement sur deux ans exerce une pression significativement plus importante sur les tarifs en début de période que le scénario sur quatre ans, alors que les écarts cumulés entre ces scénarios tendent à se réduire au fil du temps. Ce n'est qu'en fin d'horizon que le cumulatif du scénario sur deux ans devient comparable, voire légèrement inférieur, à celui du scénario sur quatre ans. Cette dynamique met en évidence l'arbitrage entre la minimisation du coût total à récupérer et la stabilité tarifaire. Elle montre également que les gains associés à une réduction de la période de recouvrement demeurent limités au regard de l'ampleur des impacts tarifaires à court terme, ce qui soulève des enjeux de proportionnalité du point de vue de la protection des consommateurs.

Dans ce contexte, l'AHQ-ARQ est d'avis que la période de recouvrement de 4 ans permet de mieux équilibrer ces objectifs, soit de maintenir une trajectoire tarifaire globalement similaire, tout en réduisant de manière significative l'impact tarifaire à court terme, favorisant ainsi une plus grande prévisibilité et une meilleure capacité d'adaptation pour la clientèle, notamment commerciale.

1.2. Veuillez préciser les principaux avantages et inconvénients, le cas échéant, associés à un recouvrement du solde cumulé sur une période de deux ans, comparativement à des périodes de recouvrement plus longues.

Réponse :

Voir réponse 1.1.